

# Taxe d'habitation, une promesse qui fait débat

— Emmanuel Macron souhaite exonérer de taxe d'habitation 80 % des Français qui la paient. Coût de la mesure : 10 milliards d'euros, que l'État prendrait en charge.

## Pourquoi la taxe d'habitation pose problème ?

Acquittée par la grande majorité des foyers fiscaux, la taxe d'habitation rapporte environ 22 milliards d'euros par an aux communes. Mais cet impôt est « injuste, absurde et mal compris par les contribuables », à en croire François Écalle, professeur à Paris 1. « C'est l'un de ceux qui font l'objet du plus grand nombre de contestations », souligne ce spécialiste des finances publiques.

Comme la taxe foncière, la taxe d'habitation est assise sur des valeurs locatives, établies au début des années 1970. Faute de réévaluation, ces dernières reposent aujourd'hui sur des notions dépassées.

Par exemple, certains logements sociaux construits à la fin des années 1960 avec tous les éléments de confort de l'époque (baignoire, vide-ordures...) ont une valeur locative plus élevée qu'un logement ancien de centre-ville refait à neuf. Plusieurs fois, par le passé, des gouvernements

ont tenté de réformer cette taxe, en révisant les valeurs locatives. À chaque fois, le projet a été abandonné en route, la révision, complexe, entraînant un très grand nombre de gagnants et de perdants – des foyers verraient leurs impôts locaux exploser.

Résultat, cette taxe est devenue « une espèce de loterie », selon François Écalle, un impôt inéquitable qui pèse, relativement au revenu, plus fortement sur les classes populaires et les classes moyennes que sur les ménages aisés. Son montant est, en moyenne, plus élevé dans les communes pauvres que dans les communes riches, avec un coût moyen de 600 €.

## Que propose Emmanuel Macron ?

Il existe déjà des dispositifs de plafonnement et d'exonération de la taxe d'habitation (13 millions de foyers en bénéficient, selon l'Association des maires de France), mais Emmanuel Macron propose d'aller beaucoup plus loin : il veut, d'ici à la fin du quinquennat, exonérer 80 % des Français qui la paient.

Le candidat évalue le coût de cette mesure à 10 milliards d'euros par an. Une somme qui ne « coûte(ra) rien aux collectivités locales », puisqu'elle sera à la charge de l'État, a précisé l'ancien ministre de l'économie. « C'est la mesure la plus essentielle et la plus juste pour le

pouvoir d'achat », a-t-il justifié. Concrètement, le seuil sera fixé à 20 000 € par an par part fiscale. Un couple avec deux enfants sera ainsi exonéré tant que son revenu est inférieur à 5 000 € par mois.

## Quelles sont les limites de cette proposition ?

Il y en a au moins trois. D'abord, le candidat d'En marche ! ne précise pas comment il compte équilibrer cette dépense.

Ensuite, si la promesse de compensation n'est pas intégralement tenue, la mesure se traduira pour les communes par une érosion de leurs recettes. Or, ces 10 milliards d'euros représentent « 36 % de l'ensemble de leurs ressources propres », rappelle l'Association des maires de France. « Dans une société de responsabilité, à l'opposé de tout populisme, il est légitime que chaque habitant contribue, en fonction de ses moyens, aux charges communes ; c'est le fondement même de la démocratie locale qui est en jeu », fait-elle valoir.

À l'inverse, si la compensation a lieu, elle sera source d'effet pervers : les communes pourraient être tentées de relever leur taux de taxe d'habitation, mécontentant ainsi 20 % des leurs habitants (qui auront davantage à payer), mais faisant supporter à l'État la hausse pour les 80 % exonérés.

Séverin Husson